



Sessions des comités de qualification

Calendrier 2027

1^{ère} session : FEVRIER
<p>Votre dossier devra nous parvenir <u>avant le 01/12/2026</u> pour être inscrit à la session de comités de qualification de FEVRIER 2027.</p> <p>Si son examen est terminé lors de cette session, vous recevrez une lettre de notification mi-mars 2027.</p> <p>Dans le cas contraire, vous pourrez consulter les décisions déjà prises sur notre site Extranet (www.opqibi.fr) à compter du 25/03/2027.</p>
2^{ème} session : AVRIL
<p>Votre dossier devra nous parvenir <u>avant le 01/02/2027</u> pour être inscrit à la session de comités de qualification d'AVRIL 2027.</p> <p>Si son examen est terminé lors de cette session, vous recevrez une lettre de notification mi-mai 2027.</p> <p>Dans le cas contraire, vous pourrez consulter les décisions déjà prises sur notre site Extranet (www.opqibi.fr) à compter du 25/05/2027.</p>
3^{ème} session : JUIN
<p>Votre dossier devra nous parvenir <u>avant le 01/04/2027</u> pour être inscrit à la session de comités de qualification de JUIN 2027.</p> <p>Si son examen est terminé lors de cette session, vous recevrez une lettre de notification mi-juillet 2027.</p> <p>Dans le cas contraire, vous pourrez consulter les décisions déjà prises sur notre site Extranet (www.opqibi.fr) à compter du 25/07/2027.</p>
4^{ème} session : OCTOBRE
<p>Votre dossier devra nous parvenir <u>avant le 10/07/2027</u> pour être inscrit à la session de comités de qualification d'OCTOBRE 2027.</p> <p>Si son examen est terminé lors de cette session, vous recevrez une lettre de notification mi-novembre 2027.</p> <p>Dans le cas contraire, vous pourrez consulter les décisions déjà prises sur notre site Extranet (www.opqibi.fr) à compter du 25/11/2027.</p>
5^{ème} session : DECEMBRE
<p>Votre dossier devra nous parvenir <u>avant le 10/09/2027</u> pour être inscrit à la session de comités de qualification de DECEMBRE 2027.</p> <p>Si son examen est terminé lors de cette session, vous recevrez une lettre de notification mi-janvier 2028.</p> <p>Dans le cas contraire, vous pourrez consulter les décisions déjà prises sur notre site Extranet (www.opqibi.fr) à compter du 25/01/2028.</p>